



chambre de commerce
KANESATAKE
chamber of commerce

Kanesatake, le 8 avril, 1993.

Monsieur Pierre H. Vincent
Ministre d'État aux Affaires Indiennes
10 rue Wellington
Hull, Québec, Canada.
K1A 0H4

Cher Monsieur Vincent,

Les membres de notre Communauté sont aux prises actuellement avec un problème sérieux concernant l'habitation pour les autochtones.

Alors que le gouvernement fédéral se vante d'avoir fait l'acquisition d'un bon nombre de résidences, devant servir éventuellement à l'unification territoriale, ces dernières sont toujours vacantes malgré l'intention bien arrêtée de plusieurs membres de la Communauté de les occuper et pour laquelle le Conseil de bande en est déjà saisie.

De par vos responsabilités ministérielles aux affaires indiennes vous avez l'obligation fiduciaire envers les autochtones et il vous incombe de régulariser cette situation pour le moins paradoxale.

Notre organisme cumulera les demandes des membres requérants, comme celle ci-incluse, et vous les fera parvenir groupées.

Veuillez accepter, Monsieur le Ministre, nos salutations les plus distinguées.

La CHAMBRE de COMMERCE de KANESATAKE,

Roger Simon
Président

c.c. Mde Monique Landry, Ministre régionale fédérale.
Mde Lise Bourgault, Députée fédérale d'Argenteuil.



chambre de commerce

KANESATAKE

chamber of commerce

Kanesatake, le 7 avril, 1993.

La Chambre de Commerce de Kanesatake ne peut rester indifférente à la situation cahoteuse de l'habitation sur son territoire. La plupart des résidences achetées par le gouvernement fédérale pour être ultérieurement remises à la Communauté Mohawk de Kanesatake sont actuellement inoccupées alors que plusieurs membres de la Communauté ont manifesté le désir d'occuper l'une de ces maisons vacantes.

Cette situation de fait est préjudiciable à la bonne santé économique de l'ensemble de la Communauté et notre organisme ne peut demeurer indifférent à ce problème et se doit de prendre tous les moyens dont elle dispose pour corriger dans les plus brefs délais cette situation anormale.

La Chambre de Commerce de Kanesatake fera donc des pressions auprès du Conseil de Bande de Kanesatake et du Ministère des Affaires Indiennes et du Nord Canada pour s'assurer que des membres de la Communauté Mohawk de Kanesatake ne soient injustement pénalisés par cette situation.

membre requérant

Kanesatake, le....., 1993.

Je soussigné,....., certifie être membre régulier de la Communauté Mohawk de Kanesatake et dont le numéro de bande est le demande officiellement par la présente au Conseil de Bande de Kanesatake et au ministre des Affaires Indiennes et du Nord Canada de me permettre d'occuper une des propriétés achetées par le gouvernement fédéral pour l'usage des membres de la Communauté et de prendre les mesures nécessaires immédiatement pour arriver à finaliser une entente à cet effet.

.....
Témoïn

.....
Membre requérant